

*Date de dépôt : 12 février 2021*

## Rapport

### de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour des transports publics gratuits

*Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Christina Meissner (page 1)*

*Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Katia Leonelli (page 11)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de M<sup>me</sup> Christina Meissner

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La pétition P 2102 a été traitée en deux séances par la commission des pétitions, les 26 janvier et 1<sup>er</sup> février 2021, sous l'aimable présidence de M<sup>me</sup> Adrienne Sordet.

La première séance a été dévolue à l'audition des pétitionnaires, la seconde à la discussion et au vote de la pétition. La commission a refusé le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2102 et a voté son dépôt pour information sur le bureau du Grand Conseil par 8 oui (2 MCG, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC), 6 non (1 EAG, 3 S, 2 Ve), 1 abstention (1 PDC). Nous remercions le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, ainsi que M<sup>me</sup> Nadia Salama, secrétaire scientifique de commissions, pour leur accompagnement dévoué de nos travaux.

## **25 janvier 2021 : Audition des pétitionnaires, MM. Sébastien Privet et Malcom M'Baye**

M. Privet prend la parole et déclare que lui et M. M'Baye sont membres du Parti du travail. Il explique alors que l'urgence climatique nécessite des mesures très fortes. Il observe par ailleurs l'apparition d'un discours très moralisateur sur la dégradation environnementale, en mentionnant que la protection de l'environnement ne se fait à l'heure actuelle que par le biais du marché. Il déclare que l'idée de cette pétition est donc de proposer une autre vision en proposant des transports publics gratuits. Il rappelle que les transports individuels représentent 29% des émissions de CO<sub>2</sub> en Suisse et il précise que cette proposition se veut populaire.

Il ajoute que si c'est l'individu qui est responsable de la dégradation environnementale, assertion dénotant un discours punitif, il est également possible de considérer la problématique sous l'angle collectif. Il déclare que cette gratuité pourrait ainsi représenter une réponse collective et servirait également des populations précarisées. Il indique ensuite que le but est de couvrir les 35 millions issus des billets et des abonnements TPG grâce à une augmentation de l'imposition du capital qui financerait un tiers de ce montant, le reste étant couvert par les gains provenant de l'augmentation de l'imposition des entreprises. Il précise que l'idée est de cibler les grosses entreprises et non les PME. Il estime que cette démarche permettrait de rapporter 100 millions.

M. M'Baye déclare ensuite que les pétitionnaires ont pris en référence des villes de taille similaire à Genève où les transports publics sont gratuits. Et il remarque que l'utilisation des transports publics dans ces villes est plus importante qu'à Genève, entraînant une baisse du trafic individuel. Il observe également que les commerces semblent mieux fonctionner dans les centres de ces villes. Il remarque également que les incivilités semblent plus grandes, mais que ce constat est proportionnel à l'augmentation de l'utilisation des transports publics. Il indique encore qu'une étude menée en Belgique précise que la gratuité est la meilleure motivation pour opérer un transfert modal sur les transports publics. Il signale ainsi que l'on compte une baisse du trafic individuel de 10% à Dunkerque et de 5% à Tallinn, par exemple.

Un député PLR demande si la gratuité est offerte à tous les utilisateurs dans ces villes où si des tarifs différenciés existent pour les personnes de passage. Il signale ensuite que les finances des entreprises sont compliquées et il pense qu'il faudrait sans doute passer par une réallocation des finances publiques pour rendre ce projet possible. Il se demande dès lors dans quel secteur il faudrait diminuer les budgets pour financer ce projet de gratuité.

M. M'Baye répond que ces villes offrent la gratuité à tous les utilisateurs, sauf en Hollande.

M. Privet indique que Fribourg a rendu gratuits les bus pour les élèves. Il ajoute qu'au Luxembourg c'est l'entièreté des transports publics du territoire qui a été rendue gratuite.

M. M'Baye observe encore que les pétitionnaires n'ont pas réfléchi à une réallocation des finances publiques mais plutôt à une fiscalité ciblée.

M. Privet rappelle que l'argent public est déjà insuffisant et il pense que certaines grosses entreprises qui ont réalisé des bénéfices intéressants durant la période du Covid pourraient être sollicitées.

Un député PLR rappelle que la gratuité des transports publics a été refusée à plus de 60% il y a 10 ans et il se demande ce qui peut faire penser que le résultat serait différent à présent. Il se demande également comment a été calculé le taux des incivilités. Il se demande aussi comment considérer les habitants des campagnes et des villages qui ne sont pas desservis par les TPG. Il se demande enfin quelle est l'origine des chiffres cités concernant la baisse du trafic individuel.

M. Privet répond que c'est une étude belge, menée par une banque, qui a publié les chiffres évoqués.

M. M'Baye ajoute qu'il est nécessaire de continuer les investissements pour pouvoir desservir les villages. Il rappelle par ailleurs que la crise climatique a évolué largement au cours des dix dernières années et il estime que les mentalités ont changé aujourd'hui. Il rappelle par ailleurs que le projet de 2011 ne proposait pas de source de financement.

Un député socialiste demande quelles sont les sommes engagées pour lutter contre les contrevenants et si ces coûts équivalent les amendes récoltées. Il pense qu'il serait intéressant d'entendre les TPG à cet égard. Il signale ensuite que l'on pourrait également imaginer que seules les personnes précarisées pourraient obtenir la gratuité des transports publics. Il se demande si des chiffres existent sur les entraves que peut représenter le coût des billets de bus pour des personnes précarisées.

M. Privet répond ignorer les sommes engagées, mais que cette dimension sociale est fondamentale pour les pétitionnaires. Il remarque que les chiffres manquent, comme c'est souvent le cas pour ces questions sociales. Il observe, cela étant, que les retours du terrain sont très positifs à l'égard de la pétition.

Le même député demande quel est le montant des amendes des TPG et si celles-ci sont progressives. Il se demande si des phénomènes d'exclusion peuvent en être générés. Les auditionnés répondent que les amendes sont

progressives. L'amende est de 100 francs lors de la première incartade, puis de 180 francs et enfin de 210 francs avec une surtaxe en cas de paiement différé.

Le député demande finalement ce qu'il faut penser de l'amende de 40 francs infligée à un automobiliste qui fraude sur une place de stationnement par rapport à ces amendes TPG.

M. M'Baye pense qu'il serait judicieux d'harmoniser ces amendes.

Une députée d'Ensemble à Gauche déclare que si ce sujet a déjà été voté par le peuple, il en a été également de même pour de nombreux autres projets qui ont in fine été acceptés. Elle remercie alors les pétitionnaires pour leur démarche. Elle considère, cela étant, invraisemblable le prix des amendes des TPG, tout comme le prix des billets d'ailleurs. Elle estime que de nombreuses personnes qui font la queue pour obtenir des vivres n'ont certainement pas de quoi payer un billet de bus.

Une députée PDC déclare qu'il est vrai que la gratuité des transports publics a souvent été refusée. Elle mentionne que l'idée d'un financement se basant sur l'imposition des entreprises et les gains en capital est certainement plus originale, même si à l'heure actuelle cette mesure passerait très mal. Elle demande ce que cette taxation représenterait en pourcentage sur les gains des entreprises.

M. Privet répond que l'estimation est de 50 millions sur la taxation du capital.

La même députée demande à combien se monte l'imposition sur le capital à l'heure actuelle.

M. M'Baye répond ne pas connaître ce chiffre en rappelant que l'imposition varie de 0% à 40%.

Un député UDC demande si cette mesure ne risquerait pas de générer un exode de ces grosses entreprises. Il ajoute que de tels départs péjorent les travailleurs autant que les finances publiques. Et il mentionne que, dans le cadre de la RFFA, les entreprises participent maintenant au financement des crèches. Il rappelle par ailleurs que Genève perd énormément chaque année avec le départ du canton de grosses fortunes et il craint que cette proposition ne rapporte moins d'argent qu'il n'y paraît. Il évoque encore le Luxembourg en mentionnant que ce territoire mesure 8 à 9 fois la taille du canton de Genève. Il se demande comment cet Etat finance ses transports publics. Il rappelle que les deux territoires sont difficilement comparables à bien des égards, que ce soit sous l'angle de la fiscalité, de la politique ou de l'économie.

M. M'Baye signale que la proposition ne suggère pas d'imposition sur la fortune autrement que pour les grosses entreprises.

M. Privet ne pense pas que ce projet favorise le départ de ces entreprises. Il rappelle que les multinationales ne paient presque pas d'impôts et ne participent pas forcément à la concurrence en étant souvent de nature monopolistique. Il rappelle également que nombre d'entre elles n'ont pas été inquiétées par le Covid contrairement aux entreprises de petite et moyenne envergure. Il ne croit pas qu'une grosse entreprise puisse quitter aussi facilement le territoire en raison de la main-d'œuvre très spécialisée à Genève. Il ajoute que c'est une question finalement idéologique.

M. M'Baye remarque que les transports publics du Luxembourg ont une première classe qui est onéreuse et qui finance la seconde classe.

Le même député observe que les transports publics du Luxembourg ne sont donc pas complètement gratuits.

Un député socialiste rappelle que les députés reçoivent un abonnement TPG gratuit et il se demande s'il est possible qu'un groupe d'élus qui bénéficie de cette prestation puisse statuer pour l'ensemble de la population sur cette question.

M. Privet répond qu'il y a peut-être un conflit d'intérêts, mais il remarque que ce type d'inégalité est courant dans la politique. Cela étant, il ne pense pas être là pour parler de ce sujet.

Le même député rappelle que des fonctionnaires et des employés de grosses entreprises ont un abonnement offert, ce qui n'est pas le cas des personnes précarisées et il pense qu'il y a là une profonde inégalité.

Les auditionnés acquiescent. Ils remarquent connaître également des fonctionnaires et des employés qui ne bénéficient pas de la gratuité des transports et observent que ces inégalités existent donc également dans les mêmes natures professionnelles.

Un député PLR demande aux pétitionnaires si ces derniers ont conscience que les TPG sont moins onéreux à Genève qu'à Berne ou à Zurich.

M. Privet acquiesce et déclare qu'il ne faut pas entamer un argumentaire qui déconstruit ce type de dynamique.

Un député UDC demande si un vrai comparatif a été réalisé en termes de prestations. Il rappelle que le réseau genevois est largement développé avec des fréquences très soutenues. Il mentionne que même Lyon, qui a aussi des transports publics bien développés, ne peut pas prétendre à de telles fréquences. Il se demande ce qui permet d'affirmer que les TPG augmenteraient leur nombre d'utilisateurs avec la gratuité. Il rappelle que la

baisse du billet à 3 francs, que les milieux des pétitionnaires vantaient, n'a pas entraîné d'augmentation du nombre d'utilisateurs.

M. Privet rappelle que les pétitionnaires appartiennent à la jeunesse du parti et ne relèvent pas d'un milieu particulier. Il signale ensuite que ce sont des corrélations qui ont été faites et il déclare qu'il n'y a pas forcément d'analyse économétrique réalisée pour soutenir les propositions de la pétition.

### **Discussion interne**

Un député PLR remarque que ces pétitionnaires étaient bien préparés et ont bien répondu. Il propose, cela étant, de procéder au vote dès ce soir. Il estime que même les TPG ne pourraient pas répondre aux questions inhérentes à cette pétition qui ne vise que la structure de financement des transports publics.

Un député UDC propose le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil, compte tenu du refus par le peuple de la gratuité des TPG. Il rappelle qu'il n'est pas possible d'évoquer une telle possibilité aujourd'hui. Il mentionne également que les TPG continuent à perdre des clients en raison de la pandémie et il ne croit pas que l'Etat puisse financer ce projet. Il estime que ce dernier devra clairement compenser cette gratuité puisque la fiscalité suggérée ne suffirait pas, si un tel projet devait être accepté.

Un député socialiste pense que de nombreuses réflexions devraient être menées avant de procéder au vote et il pense que l'audition des TPG et du magistrat serait une bonne chose.

Une députée PDC déclare que Genève a déjà la chance de ne pas avoir vu les prix des TPG augmenter au cours de ces dernières années. Elle rappelle que les personnes à l'aide sociale bénéficient en outre de prix très préférentiels. Elle ajoute que la proposition est relativement originale, mais elle se demande s'il est possible de soumettre le fonctionnement des TPG, qui est lourd, à un système aussi aléatoire que la fiscalité sur les gains en capitaux et les gains des entreprises. Elle rappelle par ailleurs qu'une votation vient de se dérouler sur la fiscalité des entreprises. Elle déclare donc être en faveur du dépôt sur le bureau de cette pétition.

Un député MCG rappelle que le peuple s'est prononcé sur la gratuité et sur la RFFA. Il ajoute avoir bien compris l'idée de ces pétitionnaires du POP qui vise à faire payer les riches, mais il rappelle que ce principe ne fonctionne jamais. Il mentionne que le MCG serait toutefois d'accord de discuter de la gratuité des TPG pour certaines classes de la population, mais il ne croit pas que cette discussion puisse se dérouler dans le cadre de cette pétition. Il estime que de nouvelles auditions ne seraient pas utiles.

Un député PDC déclare qu'il aurait été intéressant de savoir comment les villes qui ont introduit cette gratuité la financent. Il ajoute que ce serait une question qui pourrait être posée aux TPG. Il ajoute donc ne pas être opposé à cette audition.

### **Discussion interne et vote du 1<sup>er</sup> février**

La présidente rappelle que certains commissaires proposaient de passer au vote alors que d'autres souhaitaient des auditions.

Un commissaire PLR mentionne qu'il s'est fait son idée et il n'est pas certain que de nouvelles auditions puissent modifier les avis.

Un député socialiste pense que l'audition des TPG et de M. Dal Busco est un minimum que la commission devrait faire par respect envers les pétitionnaires. Il rappelle que, si certains députés sont anciens, d'autres sont nouvellement élus et il pense qu'il est donc légitime que la commission puisse mener ces travaux correctement.

Un député UDC l'invite à se pencher sur le Mémorial. Il ajoute être en faveur du vote immédiat.

Un député MCG remarque que le MCG est opposé à de nouvelles auditions.

Une députée d'Ensemble à Gauche pense qu'il faut donner de l'écho à cette pétition. Elle rappelle que les conditions ont changé et que des mesures concrètes doivent être prises pour parvenir aux objectifs définis par la Suisse et les cantons en matière d'urgence climatique. Elle rappelle que la commission voulait en outre obtenir des informations inhérentes aux autres villes.

Une députée PDC rappelle que le financement de la gratuité proposé dans cette pétition est basé sur un mécanisme très aléatoire et elle ne pense pas qu'il faille multiplier les auditions.

Un autre député PDC déclare, pour sa part, être en faveur des auditions afin de connaître les solutions qui ont été développées dans les autres villes. Il ajoute être opposé à une hausse d'impôt et il estime que des solutions alternatives existent.

Une députée Verte déclare être en faveur des auditions. Elle remarque que se pencher une seconde fois sur un sujet peut constituer une chance et un devoir, et elle observe que ces auditions ne représentent qu'une séance supplémentaire. Elle rappelle que les temps changent.

Un député PLR répond que des votations ont eu lieu récemment et il estime que le bon sens tend à refuser ces auditions. Il ajoute que ce n'est pas

à la commission de trouver des solutions en lieu et place des ingénieurs en circulation.

Un député UDC rappelle que le Grand Conseil s'est prononcé trois ou quatre fois, la population quant à elle ayant voté non à la gratuité des TPG.

Un député PDC pense qu'il est important d'avoir l'ensemble des éléments pour se prononcer. Il maintient donc la demande d'audition.

La présidente passe au vote du vote immédiat :

Oui : 8 (1 UDC, 4 PLR, 1 PDC, 2 MCG)

Non : 7 (1 PDC, 1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Abstentions : –

**Le vote immédiat sans audition est accepté.**

Une députée PDC signale que la gratuité des transports publics dans les autres villes est financée par l'impôt. Elle réitère son avis, financer les TPG sur des revenus aléatoires comme le proposent les pétitionnaires est trop risqué par rapport à l'importance du maintien d'une offre de qualité par nos TPG et elle votera pour le dépôt sur le bureau de cette pétition.

Un député socialiste déclare que son groupe soutient le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat puisqu'elle est d'actualité. Il regrette le refus des auditions. Il rappelle que l'absence de gratuité peut représenter une barrière pour certains segments de population. Il rappelle également que certaines personnes se retrouvent à Champ-Dollon, faute d'avoir payé leur billet de bus. Il pense que la gratuité est un véritable enjeu de société, comme l'avait été jadis le droit de vote des femmes, balayé à plusieurs reprises avant d'être accepté en 1971.

Une députée d'Ensemble à Gauche mentionne que son groupe soutient le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat au vu de la crise climatique et de la crise sociale qui impliquent un renforcement des services publics. Elle observe que le billet de 3 francs est trop cher pour certaines personnes. Elle rappelle que la RIE3 était passée et que personne ne s'était étonné de revenir sur le sujet avec la RFFA. Elle signale que de nombreuses villes acceptent maintenant la gratuité des transports publics, ce qui constitue un signal évident.

Un député PLR mentionne que son groupe s'en tient à sa position et déposera ce projet qui ne pourra pas répondre aux contraintes financières de l'Etat. Il ajoute qu'une refonte des structures des services publics pourrait permettre à son groupe de revoir sa position.



Une députée PDC rappelle qu'il existe déjà des aides et des subventions de la part du canton, d'une vingtaine de communes et d'un grand nombre d'entreprises et elle remarque qu'il y a donc déjà des efforts réalisés.

Un député MCG rappelle que le MCG a déjà indiqué que le peuple s'était prononcé à deux reprises sur le sujet. Il observe également que les pétitionnaires proposent que les riches soient taxés, mais il rappelle qu'il est déjà possible de s'adresser aux communes pour obtenir une aide. Il ajoute que son groupe soutient donc le dépôt sur le bureau de cette pétition.

Une députée Verte déclare partager les opinions des socialistes et d'EAG en rappelant que le parlement a voté il y a moins de deux ans une réduction des effets de serre avec des objectifs à 2030 et elle mentionne que c'est avec ce type de mesures que l'on parvient concrètement à modifier les usages. Elle estime qu'il est vraiment dommage de ne pas avoir fait ces auditions. Cela étant, elle déclare que son groupe votera le renvoi au Conseil d'Etat de cette pétition.

## Votes

La présidente passe au vote du renvoi de la P 2102 au Conseil d'Etat :

Oui : 6 (2 Ve, 1 EAG, 3 S)  
Non : 8 (2 MCG, 4 PLR, 1 PDC, 1 UDC)  
Abstentions : 1 (1 PDC)

**Le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2102 est refusé.**

La présidente passe au vote du dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2102 :

Oui : 8 (2 MCG, 4 PLR, 1 PDC, 1 UDC)  
Non : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)  
Abstentions : 1 (1 PDC)

**Le dépôt pour information sur le bureau du Grand Conseil de la P 2102 est accepté.**

## **Pétition (2102-A)**

### **pour des transports publics gratuits**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Pour des raisons environnementales, économiques et sociales, nous sommes d'avis que les transports publics doivent être favorisés.

Par conséquent, nous demandons au Grand Conseil la gratuité des transports publics sans réduction de l'offre, ni réduction des conditions de travail du personnel des TPG.

En signant cette pétition :

- vous soutenez un allègement du budget des jeunes et des familles ;
- vous revendiquez un service public fort et gratuit ;
- vous vous engagez pour un changement radical face à l'urgence climatique !

*N.B. 787 signatures*  
Jeunes POP Genève  
M. Sébastien Privet  
président  
14, rue du Vieux Billard  
1205 Genève

*Date de dépôt : 9 mars 2021*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M<sup>me</sup> Katia Leonelli**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La pétition P 2102, déposée par les jeunes POP, demande la gratuité des transports publics sans réduction de l'offre, ni réduction des conditions de travail du personnel des TPG. Les desseins de cette proposition sont principalement sociaux et écologiques. Malheureusement, une majorité de la commission a décidé de ne faire aucune audition, sous prétexte que la question avait déjà été abordée sous plusieurs angles et de manière récurrente au sein d'autres commissions/législatures. Or, malgré les nombreux essais visant à rendre les transports publics gratuits, la solution n'a toujours pas été trouvée. Cette pétition permettait d'amorcer une réflexion supplémentaire à l'égard de la gratuité des transports publics ; mais, en passant directement au vote de cette pétition sans auditions, la décision de la majorité de la commission ne nous permet pas de faire notre travail correctement sur cette pétition et d'avancer sur cette question sociétale importante. Toutefois, les partis Ensemble à Gauche, Socialistes et Verts ont décidé de soutenir un renvoi au Conseil d'Etat de cette pétition, car la piste doit impérativement être explorée. Rendre les transports publics gratuits n'est en rien une proposition extrême au vu des urgences sociales et climatiques auxquelles nous faisons face. La pétition s'inspire de diverses expériences similaires dans d'autres villes d'Europe comme Dunkerque ou Tallinn, qui démontrent que la gratuité des transports est possible, lorsque la volonté ne fait pas défaut.

En octobre 2019, notre Grand Conseil a déclaré l'urgence climatique avec des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 60% d'ici à 2030. Déclarer l'urgence climatique ne suffit pas. Il est nécessaire de prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Dès lors que l'urgence climatique est déclarée, le climat devient responsabilité de toutes et de tous, ainsi que celle de l'Etat ; il ne suffit plus de s'en remettre à la responsabilité individuelle pour faire des efforts pour

l'environnement. Il est impératif d'encourager certains comportements écoresponsables de manière structurelle. Cela passe notamment par le fait de donner toutes les conditions favorables aux citoyens et citoyennes pour favoriser les transports publics plutôt que la voiture. La gratuité des transports publics permettrait d'augmenter le nombre d'usagers et d'usagères des transports en commun et de réduire la mobilité des transports motorisés individuels. De cela en témoigne l'exemple de la ville de Tallinn qui a rendu ses transports publics gratuits en 2013. Selon les médias, la fréquentation de ces derniers aurait augmenté de 14%, ce qui a considérablement amélioré la qualité de l'air. La réduction de la circulation des véhicules motorisés permettrait également un meilleur flux du trafic, en particulier en ville. Il s'agit d'une mesure qui permettrait de mettre en œuvre de manière efficace les principes de fluidité énoncés dans la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée.

Non seulement la gratuité des transports publics invite les personnes à les utiliser, mais elle permet aussi de réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores liées aux transports individuels motorisés. En Suisse, ce sont plus de 3000 personnes qui décèdent des suites de la pollution atmosphérique, sans compter que les nuisances sonores détériorent fortement la qualité de vie. L'augmentation de l'utilisation des transports publics permet donc de faire « d'une pierre deux coups », permettant ainsi d'augmenter la qualité de vie tous en réduisant les coûts environnementaux.

De plus, la pandémie du coronavirus a permis de mettre en exergue le caractère absolument essentiel des transports publics. Puisqu'il s'agit d'un service essentiel, il devrait être rendu public et accessible. La pandémie nous a également rappelé les inégalités qui existent dans notre canton. Toute personne doit pouvoir avoir accès aux transports publics, peu importe sa situation financière. Bien que certaines communes fassent des gestes envers leurs concitoyens et concitoyennes, le prix du billet de TPG peut encore représenter une barrière pour certaines tranches de la population. Dans une certaine détresse financière, il arrive que des personnes renoncent à prendre un billet et se retrouvent à Champ-Dollon. Est-ce la société de demain que nous souhaitons construire ?

En bref, bien que la gratuité des transports publics représente un coût certain pour le canton, elle permet :

- d'améliorer la qualité de vie des habitants, au niveau de la santé (réduction de la pollution de l'air) et du bien-être (réduction des nuisances sonores) ;
- de donner accès à l'ensemble de la population à un transport public ;

- de réduire les incivilités dans les transports (suppression des contrôles et éventuelles altercations) ;
- de redynamiser les lieux de commerces (arrêts spécifiques ; multiplications des rues piétonnes et à mobilité douce) ;
- d'améliorer le report modal, de fluidifier le trafic voire de réduire les accidents ;
- d'augmenter et de fortifier le réseau de desserte (augmentation de la demande) et de réduire les impacts environnementaux des transports individuels motorisés.

La société évolue ; alors qu'il y a quelques années, la question de la gratuité des transports publics ne semblait pas être une priorité, aujourd'hui la crise sociale et climatique a changé la donne. Pour toutes ces raisons, la minorité vous invite à voter en faveur d'un renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat pour un service de transports publics fort et une mesure concrète pour lutter contre la crise climatique.